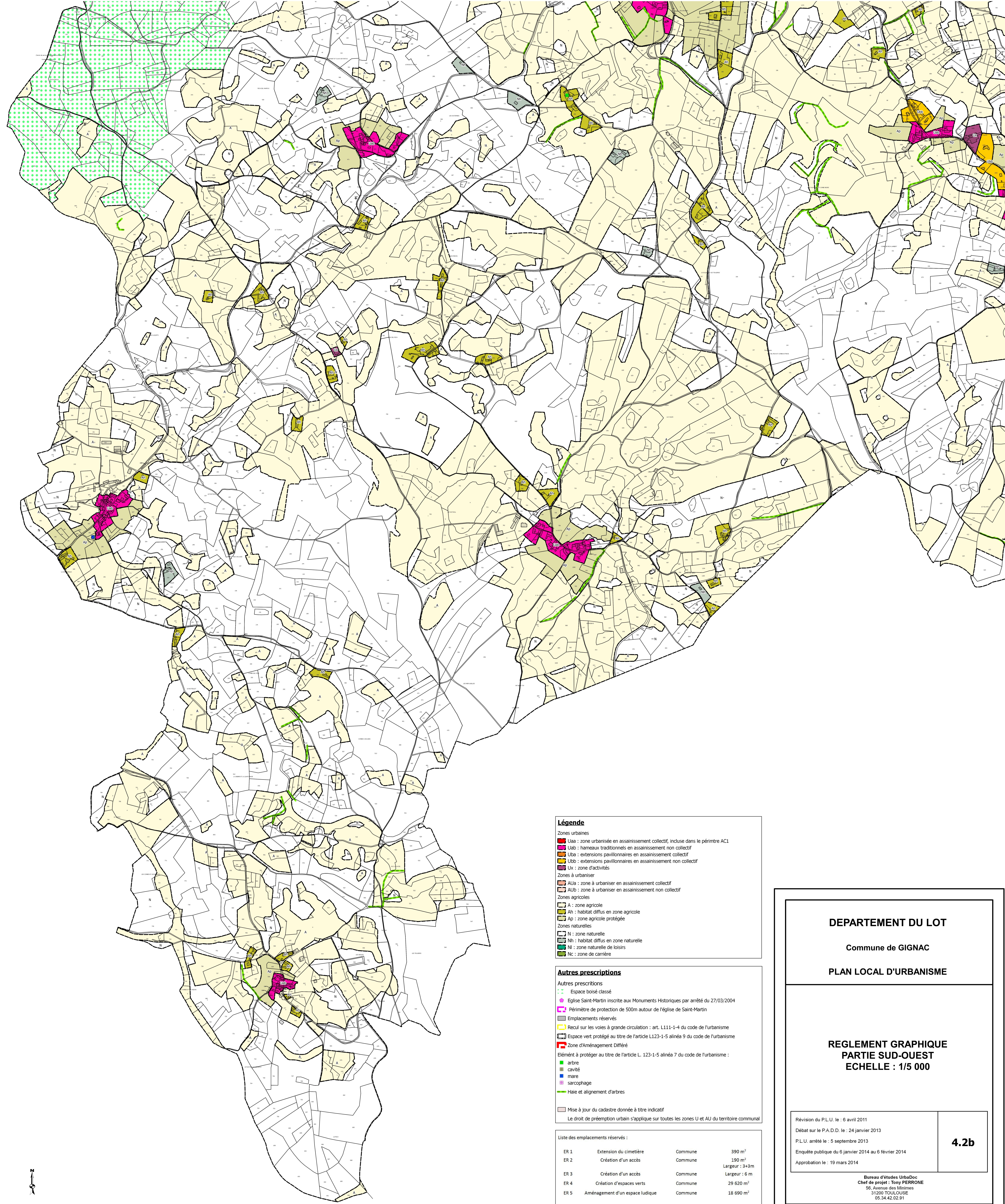




Légende

Zones urbaines

- Uaa : zone urbanisée en assainissement collectif, incluse dans le périmètre AC1
- Uab : hameaux traditionnels en assainissement non collectif
- Uba : extensions pavillonnaires en assainissement collectif
- Ubb : extensions pavillonnaires en assainissement non collectif
- Ux : zone d'activités

Zones à urbaniser

- AUa : zone à urbaniser en assainissement collectif
- AUb : zone à urbaniser en assainissement non collectif

Zones agricoles

- A : zone agricole
- Ah : habitat diffus en zone agricole
- Ap : zone agricole protégée

Zones naturelles

- N : zone naturelle
- Nh : habitat diffus en zone naturelle
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Nc : zone de carrière

Autres prescriptions

Autres prescriptions

- Espace boisé classé
- Eglise Saint-Martin inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 27/03/2004
- Périmètre de protection de 500m autour de l'église de Saint-Martin
- Emplacements réservés
- Recul sur les voies à grande circulation : art. L111-1-4 du code de l'urbanisme
- Espace vert protégé au titre de l'article L123-1-5 alinéa 9 du code de l'urbanisme
- Zone d'Aménagement Différé
- Elément à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 alinéa 7 du code de l'urbanisme :
 - arbre
 - cavité
 - mare
 - sarcophage
 - Haie et alignement d'arbres
- Mise à jour du cadastre donnée à titre indicatif

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal

Liste des emplacements réservés :

ER 1	Extension du cimetière	Commune	390 m²
ER 2	Création d'un accès	Commune	190 m²
ER 3	Création d'un accès	Commune	Largeur : 3+3m
ER 4	Création d'espaces verts	Commune	Largeur : 6 m
ER 5	Aménagement d'un espace ludique	Commune	29 620 m²
			18 690 m²

DEPARTEMENT DU LOT

Commune de GIGNAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

PARTIE SUD-OUEST

ECHELLE : 1/5 000

Révision du P.L.U. le : 6 avril 2011

Débat sur le P.A.D.D. le : 24 janvier 2013

P.L.U. arrêté le : 5 septembre 2013

Enquête publique du 6 janvier 2014 au 6 février 2014

Approbation le : 19 mars 2014

4.2b

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
56, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91